

N° 41

Le périodique de Tannay
Edition novembre 2019



leTannayroli

Réouverture de l'Auberge Au Lion d'Or

Projet d'une nouvelle Unité d'Accueil Pour les Enfants (UAPE)

Tannay à la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020



© Lucien Kolly



Sommaire

Editorial	3	Carlos Pereira part à la retraite	13
Les décisions des dernières séances du Conseil communal	4	Brwa Zrary - Nouvel employé communal	13
Une vie au service de la communauté	4	Ateliers PopUp	14
Réouverture de l'Auberge Au Lion d'Or	5	La Nuit est Belle	14
Comptes communaux 2019	6	Sur le chemin de l'école	15
Projet d'une nouvelle Unité d'Accueil pour la Petite Enfance (UAPE)	7	Nouvelle installation de chauffage à distance des bâtiments scolaires à Coppet	15
Organisation des parkings dans le centre du village	8	Service de Défense Incendie et de Secours de Terre Sainte (SDISTS)	16
Progression du projet de construction du nouveau port Mies-Tannay	9	Tannay à la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020	17
Révision du Plan Général d'Affectation (PGA) communal	10	Brillante édition des Variations Musicales 2019	18
Plan d'Affectation (PA) de la zone lacustre	11	L'Amicale - Message à nos habitants	19
Nos aînés sur les traces de Jean-Jacques Rousseau !	12	Les annonces	20

Editorial



Serge Schmidt
Syndic



© Lucien Kolly

Rives du lac

Chères et chers Tannayrolis,
La cour de droit administratif et public (CDAP) a récemment déclaré irrecevable le recours déposé par l'association Rives publiques contre la commune de Tannay. Nous avions en effet refusé de faire ouvrir le portail d'une propriété au bord du lac comme le demandait son président M. von Wartburg, en faisant valoir que légalement rien ne nous permettait de le faire et que de toutes façons, cette association n'avait pas autorité à recourir.

Nous sommes évidemment heureux de cette décision qui confirme que nous avions raison, mais j'ai noté que dans la presse, M. von Wartburg s'est dit « écœuré » par cette décision du Tribunal cantonal ! Il dit toutefois renoncer cette fois-ci à aller au Tribunal fédéral, celui-ci ayant déjà débouté Rives publiques dans deux affaires semblables. Il dit vouloir concentrer son éner-

gie sur des initiatives populaires, actuellement en préparation, et dont le but serait de permettre la mise à disposition pour le public d'un espace continu tout au long des lacs et cours d'eau de Suisse.

La possibilité qui serait ainsi donnée à tout un chacun de se promener le long des rives peut être séduisante. On sait le plaisir qu'on peut avoir de cheminer au bord de l'eau, comme c'est par exemple largement le cas déjà entre Morges et Lutry, le long de plages sauvages, de jardins ou de quais fleuris ! Sans parler, au-delà de nos frontières, des belles balades que l'on peut faire sur certains secteurs des côtes atlantiques ou méditerranéennes. L'air y est vivifiant et du coup l'horizon s'élargit !

Mais l'on peut comprendre aussi l'inquiétude des propriétaires riverains qui se verraiient ainsi privés d'un accès direct au lac, avec également pour conséquence des soucis

liés à leur sécurité ainsi qu'à une baisse sensible de la valeur de leur bien. A noter aussi l'inquiétude de l'Association pour la sauvegarde du Léman qui bien que favorable au principe s'oppose toutefois à la création d'un cheminement continu en bordure des rives à des fins de protection des milieux naturels.

La question reste donc ouverte ! Même si aujourd'hui, les lois actuelles ne nous permettent pas de contraindre les propriétaires à ouvrir un passage public au pied de leur parcelle. Et que changer la loi supposerait bien sûr des compensations ! On voit ainsi que s'affrontent deux intérêts contradictoires - public et privé - et l'on peut en effet souhaiter, afin de mettre un terme aux polémiques incessantes menées par Rives publiques à l'encontre des communes, que le peuple ait l'occasion de se prononcer.

S. Sch.



© Lucien Kolly

Rapport d'activité du Conseil communal

Les décisions des dernières séances du Conseil communal

Dans sa séance du 17 juin 2019, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Préavis municipal n° 33 (accepté) relatif au rapport de gestion de l'année 2018.
- Préavis municipal n° 34 (accepté) relatif aux comptes communaux 2018.
- Préavis municipal n° 35 (accepté) relatif à une demande de crédit de 1'680'120 CHF pour la construction d'une Unité d'Accueil pour la Petite En-

fance (UAPE) sur la parcelle n° 126.

- Préavis municipal n° 36 (accepté) relatif à une demande de crédit de 197'000 CHF pour la rénovation de l'auberge communale « Au Lion d'Or ».

Dans sa séance du 30 septembre 2019, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Préavis municipal n° 37 (accepté) relatif à l'arrêté d'imposition 2020.

- Préavis municipal n° 38 (accepté) relatif à une demande d'autorisation d'emprunter un montant de 2,5 millions.

- Préavis municipal n° 39 (accepté) relatif à la création d'une entente intercommunale entre les communes de Mies et Tannay pour l'agrandissement et l'exploitation du Port du Torry.

Une vie au service de la communauté !

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avions appris en début d'année le décès, des suites d'une longue maladie, de Jean-Pierre Kaltenrieder. Bien connu de beaucoup de nos concitoyens, Jean-Pierre aura marqué de son heureuse présence la vie de notre village. Personnage chaleureux et empathique, quoique déterminé, il avait siégé de très nombreuses années tout d'abord au Conseil général de 1977 à 1981, puis au Conseil communal jusqu'à il y a peu. Il avait toujours à cœur de donner son avis, témoignant ainsi de

l'intérêt qu'il portait à la bonne marche de notre commune.

Son engagement au sein des sapeurs pompiers puis à l'Amicale de Tannay dont il a été en 1974 l'un des cofondateurs et qu'il a ensuite présidé, témoignent bien de l'attachement qu'il avait à sa communauté et de son désir d'y être actif. Lors de la dernière fête de l'indépendance vaudoise, le 24 janvier, alors qu'il était déjà sérieusement atteint dans sa santé, il avait tenu à être présent et à y servir la traditionnelle soupe.

Il avait aussi été pour un temps porte-drapeau de l'Harmonie de Terre Sainte.

Marié et père de quatre enfants, Jean-Pierre avait fait sa formation professionnelle chez Sécheron, avant d'entrer aux CFF en 1972 - et c'était son rêve d'enfant - comme conducteur-mécanicien. Les trains étaient d'ailleurs sa véritable passion qu'il tenait de son oncle, puisqu'il avait construit une imposante maquette de trains en modèles réduits.

S. Sch.





Denise Rudaz,
Municipale



© Lucien Kolly

Réouverture de l'Auberge Au Lion d'Or !

Enfin nous retrouvons notre auberge communale après quelques mois de fermeture.

L'auberge communale joue un rôle social important. C'est le cœur du village, les habitués

Les nouveaux tenanciers vont ravir vos papilles et pour ceux qui connaissent déjà le restaurant « Le Café de l'Union » à Crans-près-Céligny et/ou l'Auberge communale de Prangins, ils ne seront pas dépayrés puisque ce sont les mêmes gérants.

Comme dans leurs autres restaurants, l'accueil est chaleureux et la carte des mets plus qu'appétissante. A midi, un plat du jour est proposé et le soir, outre la carte, il y a toujours des surprises en fonction de l'arrivée des produits du marché. Fraîcheur et originalité sont les maîtres mots du chef cuisinier Julien Bourdel qui est aux commandes de l'auberge. Aujourd'hui des bolets frais, demain de la chasse, après

demain du turbot ou de la lotte, le tout cuisiné au dernier moment pour respecter l'élément fraîcheur.

Ouverte du mardi au samedi soir, l'auberge se donne comme objectif d'enchanter les clients grâce à des saveurs tout en subtilité.

Et si vous décidez de vous marier, de fêter un anniversaire ou une réussite éclatante à la salle communale de Tannay, vous pouvez contacter l'auberge. Julien Bourdel élaborera un repas ou un buffet sur mesure quel que soit le nombre d'invités.

La Municipalité est fière de sa nouvelle auberge et espère que les habitants de Tannay et alentours sauront profiter de cette aubaine.



s'y retrouvent pour discuter, refaire le monde ou disséquer tout ce qui pourrait être changé, amélioré ou supprimé.

Ces mois de fermeture ont permis de donner un coup de jeune au restaurant, à la cuisine et aux chambres d'hôtel. Le restaurant bénéficie maintenant d'une décoration lumineuse aux couleurs gaies ce qui ajoute une touche de chaleur et de convivialité.





© Lucien Kolly

Finances

Comptes communaux 2019

Les entrées d'impôt 2019 correspondent aux années précédentes si l'on excepte 2017, année durant laquelle elles ont explosé. En 2018, ceci nous a valu de sévères retours de bâton nous incitant à être prudents en 2019. Néanmoins, sauf surprise de dernière minute, les comptes devraient présenter un visage de meilleur augure qu'en 2018.

Dans un geste de grande mansuétude, le canton a décidé de reprendre les dépenses liées aux soins à domicile, auparavant payées par les communes. Mais en réalité cette dépense ne représente qu'une infime partie du budget social. En outre le canton, afin de ne pas être pénalisé, a décidé d'augmenter son point d'impôt de 1,5 pour faire face à cette dépense supplémentaire. Malheureusement, les communes dites « riches » sont défavorisées avec ce nouveau mode de calcul.

Néanmoins, la Municipalité a décidé de diminuer son point d'impôt de 61% à 60.5% afin de ne pas trop alourdir les impôts.

En 2020, les communes auront à faire face à des augmentations substantielles des dépenses, principalement

dans le domaine social (augmentation des dépenses pour l'assurance maladie) et la prise en charge intégrale des coûts pour les camps de vacances et courses d'école, à quoi s'ajoute une augmentation du nombre d'élèves, sans parler de la péréquation qui a durci son mode calcul.

Cet état de fait n'incite pas à l'optimisme. Cependant la situation financière de Tannay est loin d'être alarmante, la municipalité ayant toujours analysé chaque dépense pour en vérifier son utilité.

Emprunt

Afin de profiter de taux historiquement bas, la Municipalité a décidé d'augmenter de manière raisonnable le montant des emprunts qui, à ce jour, est extrêmement faible. Ces emprunts sont destinés aux investissements prévus

de longue date tels que la route Suisse (en cours), la construction d'une Unité d'Accueil de la Petite Enfance (UAPE) à côté de l'école et l'élargissement du chemin des Vallières le long de la voie de chemin de fer pour faciliter la circulation des parents d'élèves, sans oublier, bien entendu, la construction du port et l'amélioration de la zone lacustre.

Dans un avenir un peu plus lointain, il faut également mentionner la construction d'un petit bâtiment locatif sur l'emplacement de l'ancienne déchèterie et la construction d'une voirie.

En un mot comme en cent, la situation financière est stable et les investissements se font en fonction des besoins et de nos moyens.

Denise Rudaz



Projet du lauréat du concours
de l'UAPE de Tannay
Mangeat-Wahlen architectes
& associés Sàrl

Peinture J.-G. Rey

Projet bâtiment

Projet d'une nouvelle Unité d'Accueil pour la Petite Enfance (UAPE) à Tannay

La Municipalité, suite à un concours d'architectes, a choisi, à l'unanimité et sans connaître les noms des participants, le projet intitulé « Adossé à mon école » du bureau Mangeat & Wahlen.

Ce projet a l'immense avantage de s'intégrer parfaitement dans le magnifique parc du Château de Tannay et de constituer un ensemble cohérent avec l'école, dont la qualité architecturale a conduit à son classement au patrimoine régional.

L'UAPE accueillera en principe 36 enfants mais pourra

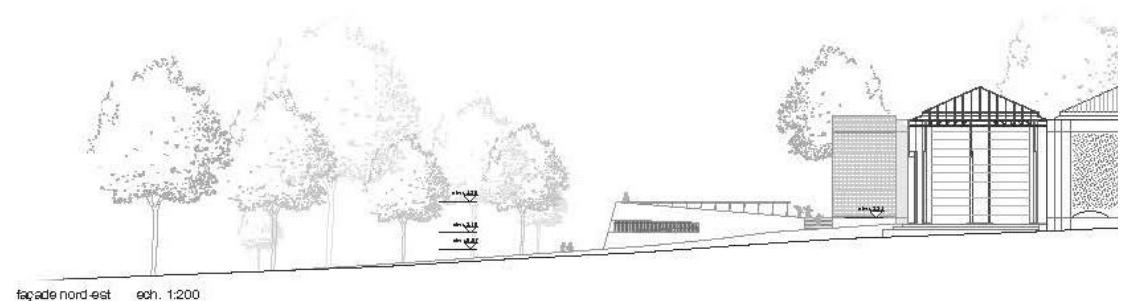
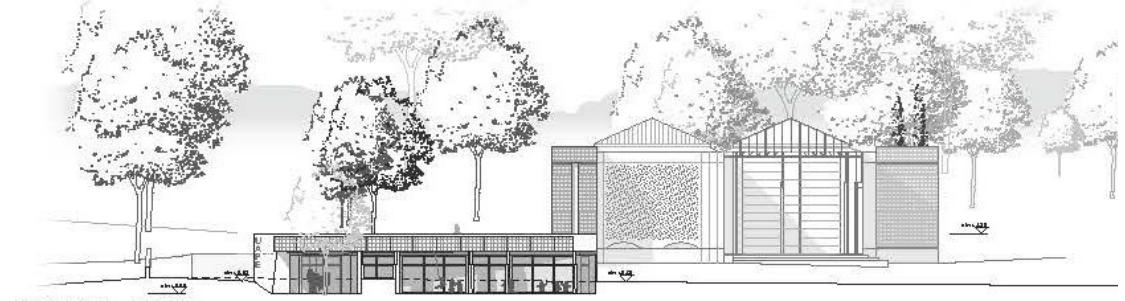
augmenter sa capacité à 48 places, si nécessaire.

Afin de tenir compte des remarques émises par le Conseil communal quant aux éventuels soucis de sécurité que pourrait constituer la terrasse, les autorités cantonales vont être contactées et les architectes ont déjà modi-

fié le projet afin d'avoir toutes les garanties de sécurité.

La Municipalité espère pouvoir ouvrir la nouvelle UAPE, qui ne s'appellera peut-être plus « la Péniche », à la rentrée 2021.

Ninon Pulver Piccot





Parkings

Organisation des parkings dans le centre du village

Au fil des ans, la question du stationnement dans le centre du village est devenue de plus en plus problématique. Les causes en sont multiples, mais on peut dire qu'il y a simplement plus de voitures en circulation.

Également, avec des règles de stationnement plus strictes dans les communes avoisinantes, les automobilistes, qui ont bien compris l'avantage, occupent nos places non limitées dans le temps pour prendre le train à la gare. On peut d'ailleurs constater que le parking P + R près de la gare est sous-utilisé ! Nous observons aussi des voitures étrangères au village qui restent stationner plusieurs jours, ce qui est possible, puisqu'il n'y a pas de contrôle. Enfin, nous constatons que lorsqu'il y a un chantier de construction proche du centre du village, beaucoup de places sont prises par le personnel des entreprises.

Il était donc temps d'organiser le stationnement afin d'améliorer la disponibilité et la rotation des places et d'éviter les voitures « ventouses ». C'est d'autant plus vrai que la situation ne va pas s'améliorer si rien n'est fait et on peut donner deux exemples avec le grand chantier de construction en face du terrain de football et puis l'arrivée du nouveau res-

taurateur qui, nous l'espérons sera un plein succès, mais avec son corolaire de besoins en places de stationnements.

Les règles de stationnement seront en général limitées à 3 heures de 8h00 à 19h00, avec la possibilité pour les habitants proches du centre du village, qui n'ont pas ou peu de place de parking, d'obtenir un macaron pour pouvoir stationner sans limitation. Il y aura aussi une section en zone « bleue » limitée à 1h30 en face de l'épicerie ainsi qu'une zone « jaune » réservée aux clients de l'auberge et deux places réservées pour l'institut de beauté. C'est aussi l'occasion de réguler le stationnement au chemin des Couleuvres, à l'arrière de la gare, la limitation sera de 10h00, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. L'objectif ici est de permettre à des pendulaires de se garer sans souci pour aller travailler, mais d'éviter les voitures « ventouses ».

Aucun changement dans l'organisation du parking ne peut se faire sans l'accord de différents services du canton. De-

puis plus de quatre mois, le processus est en cours pour identifier et faire approuver les limitations que nous désirons mettre en place et rédiger des prescriptions municipales avec les juristes du canton afin d'établir les règles particulières pour les habitants de Tannay (macarons). Si des règles sont mises en place, il conviendra aussi de se doter de moyens de contrôle. C'est ainsi qu'avec la société SDS, un système de vérification du stationnement sera organisé pour s'assurer que les règles soient respectées. Les coûts de ces contrôles seront neutres car les revenus des amendes permettront de financer le service fourni.

Tout ce qui précède sera effectif quand les formalités au niveau cantonal seront finalisées, la dernière étape étant la publication dans la Feuille des Avis Officiels (FAO). La pose des signalisations pour le stationnement devrait donc être possible dès la mi-novembre.

Guy van Gelder

Projet « Port du Torry »



Guy van Gelder,
Vice-syndic

Progression du projet de construction du nouveau Port Mies-Tannay

Par le biais de ce journal, nous vous tenons régulièrement informés de l'évolution du projet de réhabilitation de la zone lacustre Mies-Tannay, que ce soit pour la buvette, le chantier naval ou encore la renaturation du Torry.

L'un des points très importants de la collaboration entre les Municipalités de Mies et de Tannay est l'agrandissement du port. Le Comité de pilotage (Copilac) a mandaté des entreprises spécialisées pour étudier tous les aspects techniques pour la construction, mais aussi pour que la forme du port soit la plus optimale en matière de sécurité pour les navigateurs.

Après de nombreuses itérations, nous arrivons aujourd'hui avec la géométrie sans doute définitive du futur port comme on peut le voir sur le plan ci-contre. Ceux d'entre vous qui ont suivi le projet depuis le début, en particulier lors de la consultation publique des citoyens de Mies et de Tannay, verront que la taille et la forme globale du port est conservée. Le changement le plus important est la création d'une digue au large de l'entrée du port. Les études hydrologiques ont

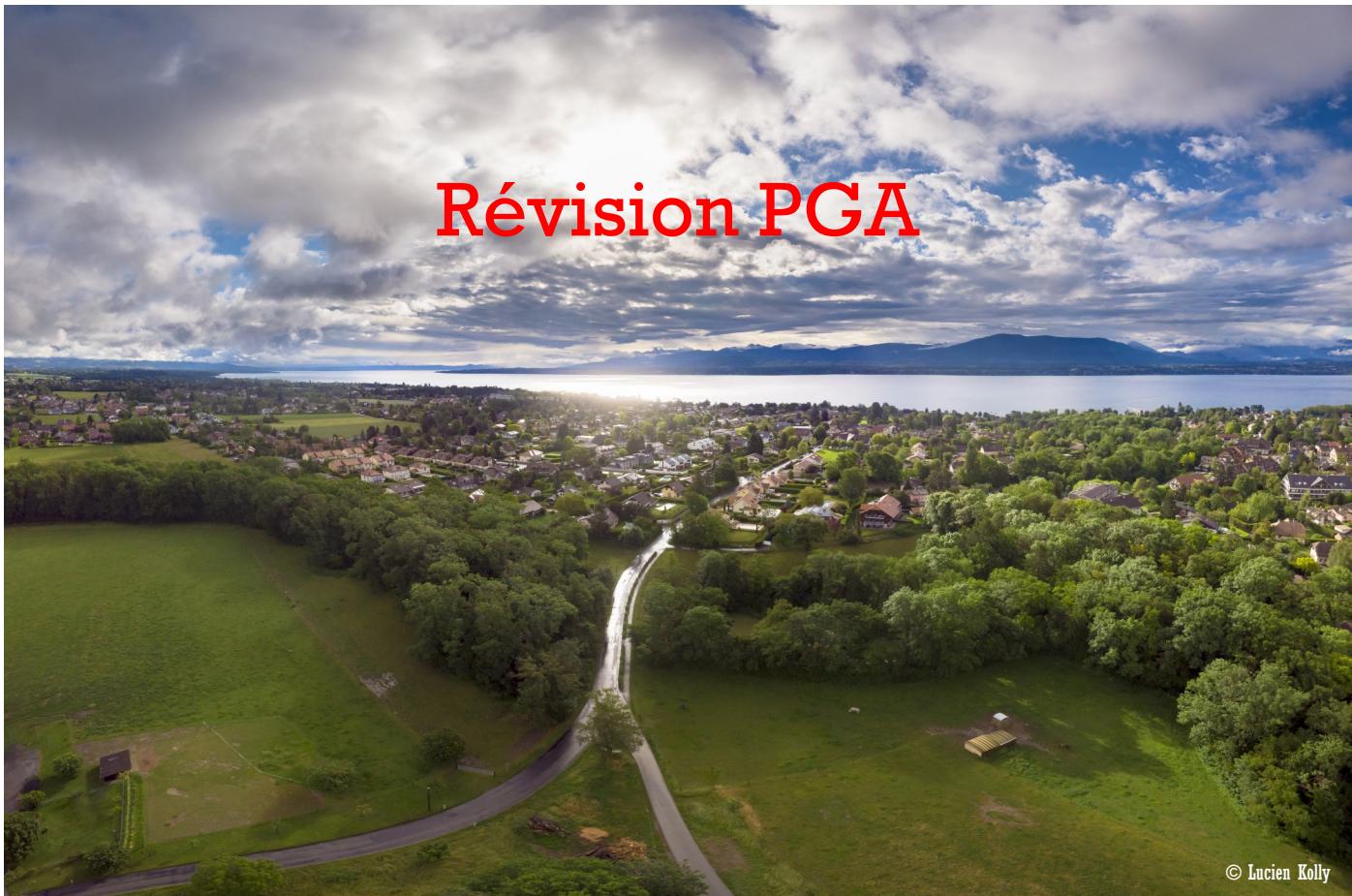


tenu compte des impacts de bises ou de vents exceptionnels (centennaux) et de la hauteur des vagues générées dans le port. La digue au large permet de limiter celles-ci à des hauteurs acceptables pour la sécurité des bateaux et des installations. Autre changement important, il n'y a plus d'amarrages de bateaux prévus le long de la digue côté Lausanne. En hiver, par temps de gel et par forte bise, les embruns passent au-dessus des digues et forment d'épaisses couches de glace qui peuvent endommager ou couler les bateaux. Pour ne pas devoir construire des digues protectrices très hautes, les pontons flottants et par conséquent les bateaux, ont été éloignés de la digue nord pour éviter tout risque de recevoir des embruns.

Nous entrons maintenant dans la phase d'évaluation du coût de construction du port avec cette fois la connaissance des

paramètres techniques précis pour la construction des digues, avec aussi les dimensions exactes des pontons prévus et les besoins en équipements divers, indispensables pour le bon fonctionnement du futur port.

A l'heure d'écrire ces lignes, il est trop tôt pour donner une quelconque estimation, mais l'équipe du Copilac reste très attentive à la question du coût de construction du port qui, faut-il le rappeler, sera entièrement couvert par la location des places d'amarrages.



© Lucien Kolly

Révision PGA

Révision du Plan Général d'Affectation (PGA) communal

La nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 suite à la votation fédérale. Le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ont approuvé cette 4^{ème} adaptation du Plan Directeur Cantonal (PDCn) respectivement le 20 et 21 juin 2017. Le Conseil fédéral l'a avalisé le 31 janvier 2018.

Selon les critères du PDCn, Tannay a trop de surfaces à bâtir. De ce fait, nous sommes obligés de réviser notre Plan Général d'Affectation (PGA) communal et son règlement (RPGA) afin d'être en conformité avec le nouveau PDCn.

La Municipalité a saisi l'occasion de cette révision pour modifier quelques articles du RPGA. Par exemple, le nombre maximal de logements accolés par construction a été réduit de trois à deux dans la zone villas. Les textes de certains articles problématiques ont été clarifiés sans pour autant changer leur sens.

La procédure cantonale d'approbation d'une révision de PGA est structurée par le Service du Développement du Territoire - Aménagement communal (SDT-AC).

Les étapes sont :

- Approbation du SDT-AC de la *vision municipale* de l'urbanisme communal jusqu'en 2036
- Avis préliminaire du SDT-AC
- Première séance de coordination (redimensionnement de la zone d'habitation et mixte)
- Deuxième séance de coordination (Biodiversité/Espace réservé aux eaux/Dangers

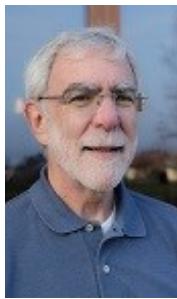
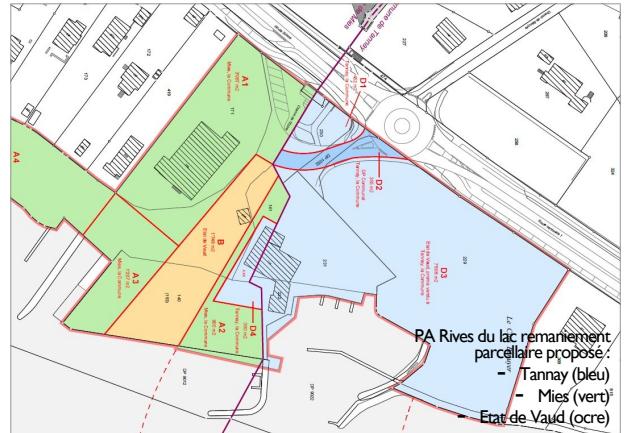
naturels)

- Validation municipale
- Examen préalable cantonal
- Validation municipale le cas échéant
- Enquête publique
- Traitement des oppositions éventuelles
- Séance du Conseil communal
- Approbation du Canton

Actuellement nous prévoyons que le nouveau PGA entrera en vigueur au printemps 2021.

Nathan Finkelstein

Plan d'affectation zone lacustre



Nathan Finkelstein,
Municipal

Plan d'Affectation (PA) de la zone lacustre

La création et l'approbation de notre Plan d'Affectation (PA) intercommunal Rives du lac suit une procédure similaire à celle de la révision du PGA.

Avant d'élaborer un PA, les Municipalités de Mies et de Tannay ont soumis au Service du Développement Territorial (SDT) un projet d'intention du plan envisagé pour examen préliminaire.

Le plan est élaboré ensuite pour préciser les conditions d'utilisation du sol. Le projet de PA prévoit la renaturation de l'embouchure du Torry impliquant la coordination entre les études du PA et la

renaturation. Dès lors, le rapport d'aménagement (selon l'article 47 OAT) est complété par le Rapport d'Impact sur l'Environnement (RIE). Le PA intègre aussi les résultats des études liés au port.

Après validation par les Municipalités, le dossier complet sera envoyé au SDT pour un examen préalable. Le SDT vérifiera la conformité du dossier, recueillera les préavis des services cantonaux con-

cernés et établira une synthèse. Dès le retour du rapport d'examen préalable, les demandes des services seront étudiées et des adaptations éventuelles proposées. Après validation par les Municipalités, le dossier sera envoyé au Canton pour un ultime examen.

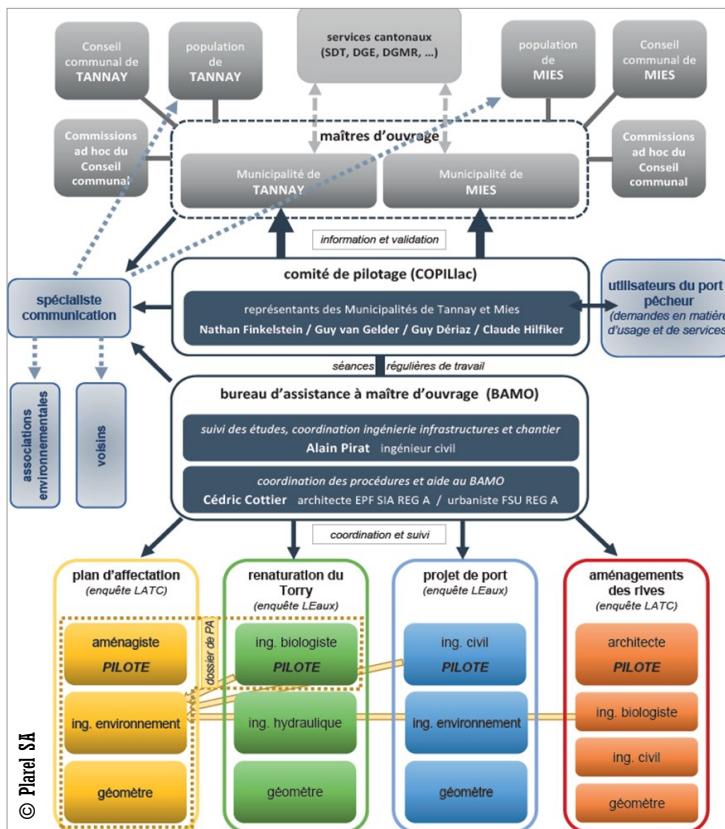
Le dossier sera ensuite déposé à l'enquête publique simultanément dans les 2 communes.

Au terme de l'enquête publique, les Municipalités entendront les opposants lors de séances de conciliation et transmettront les procès-verbaux de ces séances au SDT.

Elles établiront un préavis à l'intention de leur Conseil communal respectif contenant une proposition de réponse aux oppositions non retirées. Chaque Conseil communal se déterminera sur le plan d'affectation et statuera sur les réponses motivées aux oppositions.

Après le vote des Conseils communaux, le dossier sera transmis au SDT qui le soumettra pour approbation à la Cheffe du département. Le plan est alors mis en vigueur par le SDT si aucun recours n'a été déposé.

Actuellement nous prévoyons que ce PA entrera en vigueur début 2021.





Sortie des séniors

Nos aînés sur les traces de Jean-Jacques Rousseau !

Le 12 septembre dernier - et le soleil était heureusement de la partie - , ce sont plus de 80 personnes qui ont pris part, sur invitation de la Municipalité, à la traditionnelle sortie des aînés.

Après une visite de la vieille ville de Biel, les participants se sont rendus, par bateau, à l'Île Saint-Pierre pour y prendre le repas de midi à l'auberge, un ancien

cloître, là même où Jean-Jacques Rousseau avait passé deux mois, en 1765, et dont il avait dit qu'aucun autre lieu que celui-là ne l'avait rendu aussi heureux ! Cette belle

journée s'est terminée, après une nouvelle traversée en bateau, par une halte au musée de la vigne à Gléresse !

S. Sch.



Photos de P.-A. Semoroz

Employés communaux



Carlos Pereira part à la retraite

Notre employé communal, Carlos Pereira, nous a récemment fait part de son désir de quitter son emploi et de prendre ainsi une retraite anticipée. Carlos, que tout le monde - ou presque - connaît, était entré au service de la commune en 2001, il y a donc 18 ans. Ces derniers mois, suite à un accident, il était toujours en arrêt de maladie partiel, ce qui a sans doute

précipité son intention de partir à la retraite et de regagner bientôt son pays, le Portugal.

Tout en le comprenant bien, nous regrettons ce départ. Carlos s'est consacré à sa tâche avec beaucoup de détermination, de dévouement et de conscience professionnelle. Il était aussi très ingénieux, trouvant, souvent, de la meilleure des façons, la solution aux problèmes aux-

quels nous étions confrontés dans les domaines qui étaient les siens. Ces dernières années, il a été aussi un bon animateur de notre équipe technique. Pour toutes ces raisons, nous le remercions grandement pour son bel engagement au service de notre communauté et nous lui souhaitons le meilleur pour cette nouvelle étape de sa vie.

Brwa Zrary - Nouvel employé communal



A l'annonce du départ de Carlos, nous nous sommes mis en recherche de son remplaçant et suite à une annonce parue dans la presse nous avons reçu plusieurs

dizaine d'offres, parmi lesquelles nous avons retenu quelques candidats pour un entretien. Finalement le choix de la Municipalité s'est porté sans trop d'hésitation sur M. Brwa Zrary, qui nous a semblé répondre tout à fait aux critères correspondant à ce poste.

M. Zrary commencera son service le 1^{er} novembre. Arrivé de Turquie en 2002, il a travaillé deux ans au Domaine de la Treille, puis trois ans dans un garage, avant d'être

responsable depuis 2007 de l'entretien d'une propriété de maître à Founex. Agé de 38 ans, domicilié à Commugny, il a obtenu la nationalité suisse et fait partie des pompiers volontaires de Terre Sainte ainsi que de l'Amicale de Tannay. Nous lui souhaitons la bienvenue, tout en espérant qu'il sera heureux dans sa nouvelle fonction.

S. Sch.



© Lucien Kolly

Ateliers PopUp

Le dimanche 28 septembre dernier, notre village a vécu son premier « Ateliers PopUp », ateliers éphémères pour démonstrations d'artistes, proposé par la Commission culturelle associée à la manifestation Decouv'Art.

En ce beau dimanche d'automne, le clown Filibert a invité les Tannayrolis qui passaient à venir découvrir ce nouveau rendez-vous culturel au son de son fidèle orgue de Barbarie.

Au programme, des Ateliers éphémères pour démonstrations d'artistes situés dans la salle communale et au « Bocal » artistique sur la place du village.

Les visiteurs ont pu ainsi déambuler et partager avec les artistes présents : Lucien Kolly (photographies), Marie Kolly (peintures), Hélène Hausmann (peintures), Fran-

çoise Galiotto (peintures sur porcelaine), Sylviane Dassio (patchworks), Gisèle Prenleloup (peintures et sculpture sur pierre), Françoise Tchamkerten (peintures sur bois et sur porcelaine), Fariba Rasti (réparation de tapis d'Orient).

Et pour les plus jeunes, le mandala géant sur la petite place, juste à côté du « Bocal » artistique sur lequel les enfants ont entraîné leurs parents à faire toutes sortes de dessins avec eux ! Sans oublier les numéros de magie du clown Filibert pour l'émerveillement des plus petits et le plaisir des plus grands !



© Lucien Kolly

Pour finir, l'apéritif convivial offert par la Commission culturelle qui a clôturé de façon agréable ce temps fort.

Florence Fonta

« La Nuit est Belle »

Le 26 septembre dernier, Tannay et d'autres communes vaudoises se sont associées à l'évènement « La Nuit est Belle » organisé par le Grand Genève.

L'enjeu était de sensibiliser la population à la pollution lumineuse et ses impacts négatifs, en éteignant totalement ou partiellement les éclairages publics.

Une balade nocturne a été organisée avec une trentaine de Tan-

nayrolis qui se sont promenés dans le village et dans la campagne environnante tout en appréciant le ciel grâce à la diminution des éclairages.

N. P. P.





© Lucien Kolly



Ninon Pulver Picot,
Municipale

Sur le chemin de l'école

Selon les statistiques de l'Office fédéral des routes (OFROU), en Terre Sainte, 32% des élèves de 6 à 7 ans sont amenés à l'école par leurs parents en voiture.

Un récent article paru dans le quotidien « La Côte » du 13 septembre dernier relevait que la prolifération des « parents taxis » crée des problèmes de sécurité et prive les enfants des bienfaits d'un trajet à pied ou à vélo.

Ce qui est paradoxal, c'est que les parents amènent leurs enfants en voiture, pour des motifs de sécurité et, en les amenant, contribuent à l'augmentation du trafic et à sa dangerosité. Ainsi, les accidents touchant les enfants sur le chemin de l'école sont principalement dus à des voitures ! Or, il est reconnu aujourd'hui qu'il y a un véritable gain en matière de santé, d'autonomie et de sociabilité pour l'enfant lorsqu'il se rend à l'école par ses propres moyens.

Comme l'indiquait Mme Christine Trolliet, Directrice de l'Etat-blissement primaire à Coppet, dans l'article susmentionné, « faire un bout de chemin à pied avec son enfant est un moment très précieux pour échanger. Le dialogue s'établit moins en voiture où vous n'êtes pas côté à côté et dans le stress du trafic ».

Il n'y a ainsi que des bénéfices à faire ce trajet à pied, voire à vélo. Cela permet un moment d'échange avec son enfant et aussi d'attirer son attention sur les risques et l'habituer à un environnement qu'il devra tôt ou tard fréquenter. D'autant que les psychologues et autres intervenants dans l'enfance s'accordent aujourd'hui pour dire que surveiller et protéger son enfant n'est pas

forcément lui permettre de se développer.

Il y a déjà bien longtemps, Françoise Dolto, célèbre pédiatre et psychanalyste française, avait constaté l'utilité pour l'enfant de se rendre à pied à l'école car « cela permettait aux enfants de voir le monde qui existe : de froid, de chaud, de vent, de neige ou de pluie. Il y a le sol que l'on sent, les bruits de la nature, les animaux, etc. » et avait déjà pu constater que ces trajets avaient une conséquence un peu inattendue, puisqu'il a été prouvé qu'ils augmentaient la capacité de l'enfant à la concentration.

Alors allons à pied, à vélo et pourquoi pas créons pour les plus petits un Pedibus comme il en existe dans d'autres communes !

Nouvelle installation de chauffage à distance des bâtiments scolaires à Coppet

Lorsque, dernièrement, les chaufferies des bâtiments scolaires de Necker, de la Doye, des Rojalets et du centre sportifs sont arrivées en fin de vie, ARS-CO SA (la société propriétaire pour les communes des bâtiments scolaires) et les communes de Coppet et de Cormugny, ont décidé, plutôt que de simplement rénover les installations qui fonctionnaient au ma-

zout, de choisir une solution technique innovante maximisant l'utilisation des ressources renouvelables et valorisant les rejets thermiques des eaux usées.

Ce réseau de chauffage à distance (CAD) est entièrement opérationnel depuis mars 2019 et raccorde six bâtiments dont le futur bâtiment de la piscine-patinoire.

Cette réalisation permet de combiner les énergies renouvelables indigènes, le développement d'une économie circulaire et le maintien de compétences techniques dans des entreprises locales.

Ainsi, 90 % des besoins seront fournis par des pompes à chaleur et une chaudière à mazout complètera les besoins en chaleur.



Service de Défense Incendie et de Secours de Terre Sainte (SDISTS)

Le Service de Défense Incendie de Terre-Sainte fonctionne sur le concept du volontariat. Nos soldats du feu consacrent leur temps à des interventions et à des exercices de formation.

En 2018, on a dénombré 84 interventions, dont 6 à Tanney, représentant un total de 904 heures de travail. Elles ont été réparties principalement par les interventions suivantes : inondations, incendies, pollution, alarmes automatiques et sauvetages.

Les sapeurs-pompiers doivent, pour rester performants, suivre des cours réguliers sous forme d'exercices.

39 sapeurs ont suivi un ou plusieurs cours en 2018 pour un total de 612 heures de travail en plus des interventions. Au 1er janvier 2019, l'effectif de la compagnie comptait 64 sapeurs-pompiers (57 hommes et 7 femmes).

Actuellement, l'une des préoccupations de l'état-major est le recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers. C'est la raison pour laquelle nous invitons les personnes intéressées à prendre contact avec le Service de Défense Incendie et de Secours de Terre Sainte. Toutes les formations peuvent être consultées sur leur site internet www.sdis-ts.ch.

Il est très réconfortant de savoir qu'en cas d'événement qui pourrait mettre en péril notre logement ou même notre vie, il suffit de composer le 118 et en quelques minutes une équipe de personnes compétentes arrive sur place avec un équipement performant pour maîtriser rapidement des situations dangereuses. Et tout cela pour la modique somme annuelle d'une vingtaine de francs par habitant.

N. F.

LES POMPIERS VOLONTAIRES RECRUTENT !

Jeudi 7 novembre 2019 à 19h30

Caserne du SDIS Terre-Sainte, Chemin Balessert 1 à Founex

Conditions :

- Être âgé de 18 ans dans l'année d'incorporation
- Habiter dans une des huit communes de Terre-Sainte
 - Être en bonne forme physique
- Être disponible pour donner de son temps à la collectivité

Liens internet : www.118-info.ch ou www.sdis-ts.ch



LAUSANNE 2020



YOUTH
OLYMPIC
GAMES



Tannay à la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020

A près de cent jours du coup d'envoi des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui se dérouleront à Lausanne du 9 au 22 janvier 2020, le compte à rebours a commencé pour les organisateurs. Une manifestation symbolique a réuni près de 3000 élèves vaudois et un parterre d'invités jeudi 19 septembre dernier au stade Pierre-de-Coubertin à Lausanne.

Hymne olympique, flamme, discours et chorégraphie ont célébré les prochains jeux d'hiver de la jeunesse et plus de 600 élèves ont porté, deux par deux, les drapeaux des 306 communes vaudoises représentées. Ces écoliers se sont ensuite regroupés pour former l'image du territoire cantonal.

Les deux jeunes sélectionnés pour représenter la commune de Tannay, Alexia Brügger et Angelo Lamas Nascimento, ont eu beaucoup de plaisir à participer à l'évènement.

Les écoles vaudoises sont invitées à participer activement à ces JOJ. Les enseignants pourront préparer cette visite avec des activités pédagogiques sur les enjeux

de l'olympisme et des sports d'hiver. Des ateliers pour les classes seront proposés sur les sites de compétition.

Nous souhaitons beaucoup de succès aux jeunes sportifs de la région !

Ségolène Brouet



Variations Musicales

Brillante édition des Variations Musicales 2019 !

Pour leur dixième anniversaire, les Variations Musicales de Tannay ont connu cette année, à fin août, un nouveau très beau succès tant par la qualité de la programmation que par l'affluence d'un nombreux public très enthousiaste.

Une fois encore, nous avons pu accueillir à Tannay des artistes de tout premier plan, comme la très médiatique pianiste Khatia Buniatishvili, le violoniste Renaud Capuçon ou encore son frère Gautier, remarquable violoncelliste. Musiciens talentueux et public chaleureux qui, tous, nous ont dit être très sensibles à la chaleureuse ambiance qui se dégage de notre festival.

Les nombreux articles parus dans la presse ont relevé que cette manifestation avait au-

jourd'hui trouvé une très belle place dans la ronde des festivals classiques de l'été. Le comité qui l'organise, de façon totalement bénévole, est très reconnaissant à la commune de Tannay de lui donner ainsi l'opportunité d'organiser dans ce beau parc (que tout le monde nous envie) ce festival qui fait raisonner d'une heureuse façon le nom de Tannay bien loin à la ronde.

Cela dit, chaque édition est un véritable défi, car il convient de couvrir des charges



qui sont chaque année plus élevées – nous avons aujourd'hui un budget qui avoisine le demi-million – et tous les soutiens, petits et grands, nous sont donc absolument nécessaires si l'on veut assurer la pérennité de ce festival. Merci à toutes celles et ceux qui y sont sensibles.

S. Sch.





Message à nos habitants

Chers et chères Ami(e)s de l'Amicale,

La météo particulièrement favorable lors de l'édition 2019 de la Fête du Village nous a valu une fréquentation magnifique, qui s'est renouvelée lors du concert de Jazz du 3 août.

Nous espérons que ces moments festifs auront été l'occasion de resserrer les liens entre les habitants de notre belle région en permettant de mieux nous connaître.

En cette période d'été indien, il est difficile d'imaginer que le Père-Noël prépare patiemment ses cadeaux dans son atelier lointain et qu'avant de visiter tous les foyers des enfants sages, il prendra le temps de s'arrêter à Tannay le 11 décembre avec quelques friandises, accueilli pour l'occasion par l'Amicale qui ne manquera pas de fêter dignement cet évènement en offrant vin chaud, saucisses et bonne humeur !

C'est ainsi que se terminera l'édition 2019 de nos activités, mais nous vous donnons déjà rendez-vous le 24 janvier 2020 pour la célébration de l'indépendance vaudoise, lors de laquelle nous aurons le plaisir de vous offrir la traditionnelle soupe aux légumes.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter, au nom de tous les membres de l'Amicale, de magnifiques Fêtes de fin d'année !

Yves Deferne





le Tannayroli

Les annonces

MARIAGE

26.07.2019 - Challulau Catherine & Meyer Jean-Claude

NAISSANCES

17.06.2019 - Lhemanne Cassandre
29.06.2019 - Viguié Sofia
16.08.2019 - Staines Henry James
22.08.2019 - Lapierre Marceau
13.09.2019 - Teso Giulia & Teso Hugo
13.09.2019 - Faure Jeanne Chantal

DÉCÈS

24.04.2019 - Würsch Maria
12.06.2019 - Muratori Giovanni
12.06.2019 - van Lanschot Hubrecht Wijnand
05.10.2019 - Onguglo Bonapas Francis

LA FERME DU TORRY

Vincent Echenard
Chemin de Chirilinge 1
www.agro-idee.ch
contact@agro-idee.ch

Horaire d'hiver (01.01.-10.03.2019)
Sa 10h00-13h30
Me fermé

Horaire d'été (11.03.-15.11.2019)
Me 15h30-18h30
Sa 10h00-14h00

Fruits et légumes biologiques, œufs

LA FERME DES MORENNES

Frédéric Gallay &
Corinne Faillétaz
Chemin des Moulins 31

Horaire d'ouvertures :
Lu-ve 17h30 - 19h00
Sa 09h00 - 11h30
Di 17h30 - 19h00

Yaourts, fromages et œufs, viande séchée et saucissons, poulets (sur commande), fleurs de saison et divers en self-cueillette

Editeur
Commune de Tannay

Responsable
Serge Schmidt

Rédaction
Serge Schmidt
Denise Rudaz
Guy van Gelder
Nathan Finkelstein
Ninon Pulver Picot
Yves Dererne
Ségolène Brouet
Florence Fonta

Conception & mise en page
Fabrice Nassisi
Tamara Blanchoud

Impression
Imprimerie de Versoix

N° 41 – Novembre 2019
Imprimé sur papier recyclé